

PROFIL DE POSTE

Titre/Métier

Agent d'exploitation des équipements sportifs

Cadre d'emplois

Catégorie C – adjoint technique territorial

Service d'affectation

Direction Sports et Jeunesse
Service Equipements et Education sportive

Position hiérarchique

Placé sous l'autorité du responsable d'exploitation du secteur

Missions

Pour permettre l'exploitation des équipements sportifs :

- entretenir les équipements et garantir les conditions de sécurité et d'hygiène pour les usagers
- assurer la maintenance des équipements sportifs et du matériel sportif
- assurer la logistique pour l'exploitation des équipements (déplacement de matériel sportif et de festivité, préparation du site pour les évènements sportifs, ...)
- accueillir le public et veiller à la bonne utilisation des installations

Relations fonctionnelles

En interne, avec :

- la direction Sports et Jeunesse notamment :
 - o les responsables d'exploitation de secteur
 - o les autres agents d'exploitation des équipements sportifs
 - o le responsable du service Equipements et Education Sportive
 - o le personnel administratif
 - o les éducateurs sportifs
- l'ensemble des services municipaux et plus particulièrement le centre technique mutualisé (CTM)

En externe, avec :

- les associations sportives du territoire
- les établissements scolaires
- Le Centre Sports et Loisirs

Principales responsabilités

- Assurer l'entretien des équipements du secteur selon les modes opératoires définis.
- Suivre le stock en matériels et produits d'entretien et commander en lien avec le responsable de secteur.
- Contrôler et entretenir le matériel d'entretien.
- Participer aux opérations de maintenance des équipements (petits travaux et réparations).
- Contrôler le matériel sportif dans le respect des procédures.
- Préparer l'équipement sportif à son exploitation (rangement, traçage, préparation de la table de marque, installation du matériel sportif, ...).

- Assurer l'ouverture et la fermeture des équipements selon les plannings établis par le gestionnaire ainsi que la fonction d'agent de permanence.
- Veiller à la bonne utilisation des équipements et au respect du règlement intérieur. Informer le responsable de secteur ou la gestionnaire des équipements des dysfonctionnements.
- Veiller à la sécurité incendie et aux règles applicables aux ERP. Participer à l'information des usagers.
- Entretien de bonnes relations avec les différents usagers des équipements du secteur.
- Participer à la préparation des événements sportifs et aux tâches de logistique nécessaires aux activités sportives.
- Remplacer, le cas échéant, un agent d'exploitation sur un autre équipement ou un autre secteur

Compétences/qualités requises

Professionnelles :

- Capacité à appliquer les modes opératoires.
- Maîtrise des techniques de maintenance de 1^{er} niveau.
- Maîtrise des techniques d'entretien des sols sportifs et des locaux sanitaires.
- Connaître les techniques des traçages sportifs (terrains de grands jeux et plateaux sportifs).
- Connaissance des règles de sécurité incendie applicables aux ERP.
- Connaissance de la « culture » sportive, du matériel et des activités organisées sur les équipements.
- Capacité à communiquer et à partager l'information.
- Etre titulaire du permis B.

Personnelles :

- Rigueur
- Sens des relations humaines et du service à l'utilisateur
- Polyvalence et adaptabilité
- Dynamisme et capacité d'initiative
- Capacité à faire preuve de diplomatie et être à l'écoute

Lieu d'embauche

Sur les différents équipements sportifs de la Ville.

Contraintes et difficultés

- Disponibilité et adaptabilité aux usagers.
- Travail le soir, le week-end et les jours fériés.

Horaires et congés

35 heures hebdomadaires selon roulement.

Congés : Pris de préférence pendant les vacances scolaires.

Avantages liés au poste

- IFSE GROUPE 2
- CNAS COSeL
- Participation employeur mutuelle labellisée
- Prise en charge maintien de salaire
- Titre repas